



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 mars 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 35

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Océane GODARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Danielle JUBAN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**Biodiversité - Renouvellement du programme d'apiculture urbaine à l'échelle de Dijon métropole**

Dans la dynamique des actions menées pour intégrer l'apiculture urbaine aux politiques publiques environnementales, il est proposé de renouveler les conventions de partenariats avec les apiculteurs du territoire et de renouveler l'adhésion au programme national « Abeille, sentinelle de l'environnement ® ». Ces initiatives s'inscrivent dans la stratégie métropolitaine de préservation de la biodiversité, en réponse à l'enjeu majeur de la transition climatique.

Dijon métropole, fort de son expertise – via la Direction Biodiversité – Jardin de l'Arquebuse, veille à la bonne répartition des ruches en adéquation avec les populations de pollinisateurs sauvages, au regard des disponibilités des ressources alimentaires.

A travers la mise à disposition des ruches sur le territoire métropolitain, les actions ainsi développées vont au-delà de la gestion des colonies, de l'extraction du miel récolté et de la mise en conditionnement. Les partenariats animés par la Direction Biodiversité – Jardin de l'Arquebuse constituent un puissant vecteur de médiation auprès des habitants et des acteurs locaux sur les thématiques liées à la préservation des pollinisateurs et plus globalement à la biodiversité « ordinaire ». Le « miel de Dijon métropole » est un véritable outil pédagogique de sensibilisation, mettant en avant la qualité et la diversité végétale du territoire tout en sensibilisant les habitants aux enjeux de la préservation des abeilles et de leur habitat. Il est par ailleurs valorisé par les différents services de la collectivité et mis en vente au jardin de l'Arquebuse et à l'office de tourisme.

Fort du renouvellement pour la 4ème fois du label APICité® - « 3 abeilles = démarche exemplaire », Dijon métropole reconduit également son engagement au programme « Abeille, sentinelle de l'environnement ® » initié par l'Union Nationale de l'Apiculture Française et renforce ses partenariats pour continuer à développer des actions communes, notamment lors d'événements organisés par la Direction Biodiversité – Jardin de l'Arquebuse, lors des Apidays® ou dans le cadre du programme Grande ambition éducative 2030.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le renouvellement du programme d'apiculture urbaine à l'échelle de Dijon métropole en développant un plan d'actions en faveur des pollinisateurs sauvages et domestiques et un programme de partenariat avec les acteurs apicoles locaux et nationaux dans le cadre de la dynamique des actions menées en faveur de la biodiversité sur le territoire ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon métropole, tout acte à intervenir pour l'application de ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 42	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	